

AVIS D'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DU PUBLIC

SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

(Code de l'Environnement, Titre I du Livre V parties législative et réglementaire,
Articles R.515-77 à R.515-79)

→ **NATURE DE L'INSTALLATION** : Nouvelle demande de dérogation pour le report de la date d'application du BREF « Wood Based Panel », société SWISS KRONO, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

→ **DEMANDEUR** : société SWISS KRONO

→ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : route de Cerdon – 45600 SULLY-SUR-LOIRE

→ **DURÉE DE LA MISE A DISPOSITION** : 4 semaines, **du vendredi 26 août au jeudi 22 septembre 2022 inclus**

→ **LE DOSSIER SERA DÉPOSÉ en mairie de SULLY-SUR-LOIRE**, 3 place Maurice de Sully, où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre spécial ouvert à cet effet, aux heures d'ouverture de la mairie soit :

du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h15 à 17h30

le vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h15 à 16h30.

Le public pourra également, avant la fin de la consultation du public, adresser toute correspondance,

- **par voie postale** à Mme la Préfète du Loiret - direction départementale de la protection des populations – service sécurité de l'environnement industriel – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS CEDEX-
- **par voie électronique**, à l'adresse courrielle suivante : « ddpp-sei-sk@loiret.gouv.fr ».

Le dossier du pétitionnaire sera aussi consultable sur le site internet des services de l'État dans le Loiret « <https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Consultations-IED> ».

A l'issue de la procédure, la Préfète du Loiret prendra un arrêté complémentaire assorti des prescriptions générales ministérielles applicables, éventuellement complétées de prescriptions particulières, ou un arrêté de refus.